



SNC • LAVALIN

PROJET DE PRODUCTION D'ENGRAIS À BÉCANCOUR

AVIS DE PROJET

IFFCO CANADA



ENVIRONNEMENT

septembre 2012

Avis de projet

Projet n°611020

MISE EN CONTEXTE

Le présent ***Avis de projet***, réalisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, porte sur la construction d'une usine de production d'engrais dans le parc industriel de Bécancour.

Le présent document a été rédigé conformément au *Formulaire d'avis de projet* (juin 2011) mis à la disposition des promoteurs par la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| 1. PROMOTEUR DU PROJET | 1 |
| 2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR DU PROJET | 2 |
| 3. TITRE DU PROJET | 3 |
| 4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET | 3 |
| 5. LOCALISATION DU PROJET | 4 |
| 6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS..... | 4 |
| 7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES | 5 |
| 7.1 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS..... | 5 |
| 7.2 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES DU PROJET..... | 6 |
| 8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET | 7 |
| 9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS | 8 |
| 10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET | 10 |
| 11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES | 10 |
| 12. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | 10 |
| 13. REMARQUES..... | 11 |
| 14. ATTESTATION | 11 |

LISTE DES TABLEAUX

| | Page |
|-----------|---|
| Tableau 1 | Coordonnées du promoteur du projet.....2 |
| Tableau 2 | Coordonnées du consultant mandaté par le promoteur du projet2 |
| Tableau 3 | Principaux impacts appréhendés du projet d'usine de fabrication d'engrais.....8 |
| Tableau 4 | Calendrier de projet préliminaire 10 |

ANNEXES

| | |
|----------|----------------|
| Annexe 1 | Site du projet |
| Annexe 2 | Procuration |

1. PROMOTEUR DU PROJET

Le promoteur du projet est IFFCO Canada Entreprise Limitée, ci-après nommé IFFCO Canada. IFFCO Canada a été enregistré en juillet 2012 à Montréal. Il s'agit d'une coentreprise formée pour la réalisation de ce projet dont les actionnaires sont *Kisan International Trading FZE* (KIT), Dubai, *Pacific Gateway Energy*, Vancouver, et Investissement Québec, Montréal.

KIT, l'actionnaire majoritaire, est une filiale à part entière de la société mère *Indian Farmers Fertilizer Cooperative Limited* (IFFCO), une coopérative active au niveau de la production, de l'importation, de l'exportation, du transport et de la logistique de divers engrais et de leurs matières premières.

Grâce à l'initiative d'agriculteurs indiens, IFFCO a été fondé en 1967 à titre de Société de Coopérative Multi-états¹. Ses actionnaires sont composés de plus de 40 000 coopératives de consommation réparties sur le territoire indien. IFFCO est le plus grand manufacturier et distributeur d'engrais commerciaux en Inde et l'un des acteurs dominants dans le marché mondial des engrais. IFFCO détient et exploite cinq usines d'engrais en Inde pour une capacité totale de production dépassant les huit (8) millions de tonnes d'engrais par années. IFFCO est aussi présent dans plusieurs autres pays par le biais de coentreprises (Oman, Sénégal, Jordanie, Pérou et Australie).

Pacific Gateway Energy (PGE) est une compagnie d'investissement canadienne dont la mission est d'identifier des opportunités d'affaires pour son partenaire indien, IFFCO, au Canada. Depuis sa création en 2011, PGE a identifié et évalué une quarantaine de sites en Amérique du Nord propices à l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais. Suite à la sélection du Québec, et plus particulièrement du site de Bécancour, PGE est devenu un actionnaire de la coentreprise IFFCO Canada.

Investissement Québec est une société d'État qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. Investissement Québec est devenu un actionnaire minoritaire d'IFFCO Canada tel qu'annoncé dans le Décret 829-2012 publié par la gazette officielle du Québec. Sa participation, au montant de cinq (5) millions de dollars, servira à la réalisation de l'étude de préfaisabilité du projet.

Les coordonnées du promoteur de projet se trouvent dans le tableau 1.

¹ En Inde, vers le milieu des années soixante, le secteur des coopératives agricoles était responsable de 70 % de la distribution des fertilisants au pays. Par contre, quant à leur production, les coopératives agricoles dépendaient entièrement des secteurs publique et privé. Afin de remédier à un besoin croissant de la demande et de promouvoir l'autonomie des agriculteurs indiens, une nouvelle coopérative en société a été conçue – La Société de Coopérative Multi-États.

Tableau 1 Coordonnées du promoteur du projet

| | |
|---|--|
| Nom : | IFFCO Canada Enterprise Limited |
| Adresse civique : | 600 Boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 2200 Montréal (Québec) Canada H3A 3J2 |
| Responsable du projet : | Mr Birinder Singh |
| Téléphone : | + 91 98 18 38 51 61 |
| Télécopieur : | 1-514-982-4099 |
| Courriel : | bsingh@iffcocan.com |
| N° d'entreprise du Québec (NEQ) du registraire des entreprises du Québec : | 1168373588 |

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR DU PROJET

SNC-Lavalin Environnement, Division de SNC-Lavalin inc., a été mandatée par IFFCO Canada afin d'obtenir l'ensemble des autorisations environnementales préalables à la réalisation du projet. Madame Lina Lachapelle agira à titre de représentante du consultant pour l'obtention des différents permis auprès des autorités réglementaires. Les coordonnées du consultant sont présentées au tableau 2.

SNC-Lavalin est l'une des plus importantes sociétés d'ingénierie et de construction mondiale et un acteur majeur dans la réalisation d'infrastructures, de services d'exploitation et d'entretien. SNC-Lavalin possède des bureaux répartis à travers le Canada et dans 34 autres pays. Des projets sont actuellement en cours dans une centaine de pays. SNC-Lavalin Environnement compte une équipe multidisciplinaire de presque 1 000 professionnels.

Tableau 2 Coordonnées du consultant mandaté par le promoteur du projet

| | |
|--------------------------------|--|
| Name : | SNC-Lavalin Environnement Division de SNC-Lavalin inc. |
| Adresse civique : | 550, rue Sherbrooke Ouest, 1 ^{er} étage Montréal (Québec) Canada H3A 1B9 |
| Responsable du projet : | Lina Lachapelle, Directeur de projet |
| Téléphone : | (514) 393-8000, poste 5103 |
| Télécopieur : | (514) 392-4758 |
| Courriel : | Lina.lachapelle@snclavalin.com |

3. TITRE DU PROJET

Le titre du présent projet est : Projet de production d'engrais d'IFFCO Canada.

4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

L'objectif du projet est de construire et d'exploiter une usine de fabrication d'engrais, plus particulièrement sous forme d'urée, d'une capacité de 3 850 tonnes métriques (TM) par jour dans la Ville de Bécancour au Québec. La réalisation de ce projet nécessitera des investissements de l'ordre de 1,2 milliards de dollars.

La production d'engrais est primordiale afin d'assurer la sécurité alimentaire à travers le monde. L'accroissement de la population, jumelée à la disponibilité limitée de terres arables, exerce une pression sur les producteurs agricoles pour maximiser le rendement de leurs récoltes. L'utilisation d'engrais est un moyen reconnu pour améliorer le rendement des terres agricoles. Selon l'Institut canadien des engrais, l'utilisation d'engrais commerciaux augmente le rendement des terres agricoles canadiennes d'environ 40 %. Une augmentation substantielle de la demande en céréales vivrières est prévue pour les prochaines années, ce qui entraînera une augmentation croissante de la production d'engrais.

De par sa localisation dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, doté d'un port en eau profonde et de réseaux ferroviaire et routier bien développés, IFFCO Canada profitera d'un excellent réseau de transport, ce qui facilitera la distribution de sa production autant sur le marché local qu'international. Visant avant tout le marché local (le Québec est un importateur d'engrais azotés), une partie de la production pourrait être expédiée en Inde. Étant la propriété d'une importante corporation indienne, dont la mission est d'assurer la distribution d'engrais à ses membres, IFFCO Canada jouit de l'avantage de pouvoir utiliser ce marché acquis tout en développant sa clientèle en Amérique du nord.

Les gaz naturel est la matière première la plus utilisée dans la production d'engrais commerciaux azotés, dans ce cas-ci l'urée. En plus de posséder des infrastructures importantes pour la distribution de différents types d'énergie, le Canada est classé troisième producteur de gaz naturel au monde et est considéré comme un endroit stratégique pour l'implantation d'une usine d'urée. De plus, le Québec possède l'avantage de détenir un réseau fiable de production et de distribution d'électricité qui peut aussi produire des surplus.

Le projet vise la transformation d'une ressource naturelle abondante au Canada, le gaz naturel, en urée granulaire. Cette marchandise, faisant l'objet d'un commerce international, permettra de produire des revenus tout en utilisant des ressources et des biens locaux à partir d'investissements en partie étrangers.

5. LOCALISATION DU PROJET

La sélection du site a été effectuée suite à une revue et une analyse de plus d'une quarantaine de sites à travers le monde et plus particulièrement en Amérique du Nord. Les critères de sélection qui ont mené au choix du parc industriel et portuaire de Bécancour sont les suivants :

- Disponibilité et approvisionnement en gaz naturel et en eau;
- Disponibilité des services industriels;
- Accès à un port en eau profonde;
- Zone tampon avec la population;
- Régimes règlementaire et environnemental bien établis et transparents;
- Stabilité politique;
- Main d'œuvre qualifiée.

L'usine sera construite sur les lots n° 3 et n° 4 du parc industriel de Bécancour (lots 3 294 019 et 3 294 025).

Le parc industriel de Bécancour a été créé par le gouvernement du Québec pour encourager le développement économique de la région et est administré par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Il couvre près de 7 000 hectares (17 300 acres) de terrain plat avec une bonne capacité portante, un critère essentiel pour de grands complexes industriels.

En tout, le site du projet couvre 116 hectares et est traversé par une voie ferrée. Il est bordé par le Boulevard Raoul Duchesne et la route 132 au *nord* et au *sud*, respectivement. Le site du projet est identifié à l'Annexe 1. Les bâtiments et les équipements seront concentrés dans la partie *est* du site, ce qui implique un développement ciblé d'une partie du site.

Une voie ferrée traverse le site d'*est* en *ouest*. Des voies de débord seront ajoutées pour le chargement et l'expédition de l'urée. Un convoyeur à bande cylindrique sera nécessaire pour le transport de l'urée du site jusqu'à la jetée B-1, où sera aussi installé un système de chargement des navires. Deux tracés sont à l'étude pour le convoyeur d'urée. Ils sont identifiés sur la carte à l'Annexe 1.

6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Lots n° 3 et n° 4

Ces lots appartiennent à la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour. IFFCO Canada possède une option d'achat sur le terrain, valide pour une période de 24 mois, avec un droit de prolongation d'une période de six mois.

Servitudes pour le convoyeur

Des droits de passage pour le convoyeur ont été négociés avec la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Selon le tracé retenu, il est possible que des droits de passage soient nécessaires envers d'autres utilisateurs du Parc.

7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES

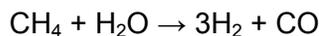
7.1 DESCRIPTION DES PROCÉDES

La production d'urée est réalisée grâce à des technologies connues et éprouvées. Tous les processus employés pour la production d'ammoniac et d'urée sont des variations du processus de Haber-Bosch, développé au début des années 1900. Le processus implique la réaction entre l'hydrogène et l'azote, à des températures et pressions élevées, avec un catalyseur à base de fer. IFFCO Canada évalue présentement différentes technologies basées sur le même processus de fabrication.

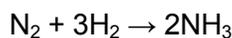
La production de l'urée granulaire passe par deux étapes :

1) Production d'ammoniac anhydre :

- a) Le méthane, principale constituant du gaz naturel, est converti en hydrogène en réagissant avec de la vapeur à haute température.

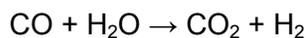


- b) L'hydrogène produit est ensuite mélangé à de l'azote (présent dans l'air) pour former de l'ammoniac.



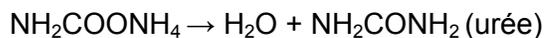
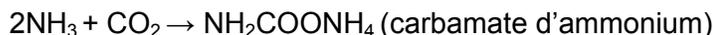
- c) Les gaz sont ensuite refroidis et l'ammoniac se transforme à l'état liquide.

- d) Le monoxyde de carbone produit lors de la première étape est mélangé avec de l'eau pour former du dioxyde de carbone.



2) Production d'urée

- a. L'ammoniac liquide réagit avec le dioxyde de carbone à température et pression élevées pour former de l'urée.



- b. Les impuretés sont ensuite retirées du mélange dans une tour de distillation. Les principales impuretés sont de l'eau et des réactifs non-consommés (ammoniac et dioxyde de carbone).

- c. La solution d'urée et un agent anti-agglutination sont alimentés vers une chambre de granulation, dans laquelle circule de l'air fluidisé à contrecourant. La suspension pulvérisée est granulée dans le flux d'air. Les granules d'urée traversent la chambre latéralement et sont refroidies. Toute l'humidité est ainsi retirée et l'urée se transforme en granules, qui sont ensuite transportées par un convoyeur vers un lieu d'entreposage.

Le produit final, l'urée granulaire solide, sera transféré soit au port par convoyeur (où il sera chargé sur des navires) ou vers des wagons ou des camions pour l'expédition.

7.2 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES DU PROJET

Note : Les informations techniques présentées dans cette section sont préliminaires. Elles seront réévaluées lors des travaux d'ingénierie.

Le projet comprend la construction et l'exploitation d'un complexe de production d'engrais composé de deux unités de procédés, une pour l'ammoniac et une pour l'urée, dans le parc industriel de Bécancour.

Le projet consiste en à la fabrication de 2 200 tonnes métriques par jour d'ammoniac et à 3 850 tonnes métriques par jour d'urée granulaire. Toute la production de l'unité d'ammoniac est consommée lors de la production d'urée. Le transport d'urée vers la jetée du port se fera par un convoyeur à un taux de 1 200 à 1 500 tonnes métriques par heure. La majorité des infrastructures seront situées sur la partie est du site du projet.

La production d'urée à partir du gaz naturel nécessite l'installation de divers infrastructures et équipements majeurs :

- Unité d'ammoniac;
- Unité d'urée;
- Deux réservoirs d'entreposage d'ammoniac de 10 000 tonnes métriques chacun et deux silos d'urée de 75 000 tonnes métriques chacun;
- Entreposage et génération de gaz inerte (azote), usine d'air comprimé;
- Génératrice d'urgence au diesel et transformateur;
- Installations pour le traitement, la déminéralisation et conditionnement de l'eau brute;
- Unité de traitement des eaux pour certains effluents générés par l'usine;
- Système de convoyeur (de 5,8 à 6,8 km de longueur) et installations pour le chargement en vrac de navires;
- Bâtiments pour le compresseur d'air, les gaz de synthèse, l'ammoniac et le CO₂;
- Terminal d'approvisionnement en gaz naturel;
- Bâtiments pour diverses fonctions (atelier d'entretien, entrepôt, laboratoire, cafétéria, poste d'incendie, infirmerie et administration);
- Voies de débord pour le chargement et expédition de l'urée par wagons.

L'eau brute nécessaire pour le refroidissement, la chaudière et les procédés provient de la station de pompage de la SPIPB. L'eau potable ainsi que l'eau de lutte contre les incendies seront aussi desservies par le parc industriel. La capacité actuelle du système d'approvisionnement en eau du parc industriel est suffisante pour couvrir les nouveaux besoins du projet.

Le gaz naturel sera utilisé comme principale matière première dans le processus de fabrication et comme source de carburant pour la chaudière. Le gaz naturel sera fourni par le réseau de Gaz Métro. La consommation estimée est de 2,1 à 2,5 millions de mètres cubes standard par jour.

Le respect des lois et des règlements en vigueur seront assurés durant toutes les phases du projet (fabrication, construction, érection et mise en service des installations).

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Le site proposé pour l'implantation de l'usine d'urée de même que les tracés envisagés pour le convoyeur se trouvent sur des terrains à usage industriel. Le parc industriel couvre une superficie de presque 7 000 ha et ne comporte aucune aire sensible localisée à une distance raisonnable du Parc.

Le site est composé d'anciennes terres agricoles couvertes de friches herbacée et arbustive et de zones plus forestières, caractérisées par la présence d'arbres relativement matures dominés par des espèces pionnières. Les milieux humides seront évalués lors de visites ultérieures sur le terrain. Le site, localisé à plus de un kilomètre de la zone résidentielle de la Ville de Bécancour, est traversé par deux ruisseaux soit le ruisseau Mayrand, qui compte deux branches distinctes, et le ruisseau Zéphirin-Deshaies. La résidence la plus proche se trouve à environ 300 m des limites du site, à l'intérieur des limites du parc industriel.

Suite à une évaluation préliminaire du site, l'implantation du projet comporte les avantages suivants :

Protection des territoires

- Le site est voué à des activités industrielles, il se situe à l'intérieur des limites de la SPIPB. Il évite ainsi tout empiètement sur des terres agricoles (ou autres). Le site est desservi par les principales infrastructures industrielles (gaz naturel, eau, électricité, chemin de fer, route, etc.).

Environnement humain

- L'implantation de l'usine comporte des avantages économiques positifs puisqu'elle engendre des retombées importantes pour la Ville et la région de Bécancour ainsi que pour le Québec.
- Les infrastructures seront localisées sur des terrains industriels existants. Le projet ne nécessite aucune acquisition de terrains résidentiels.

Financièrement pour IFFCO Canada

- Le site est pourvu de presque toutes les infrastructures nécessaires à la réalisation d'un tel projet (quai en eau profonde, voie ferrée, gaz naturel, eau, etc.), réduisant d'autant plus les coûts d'investissements.

Environnement biophysique

- La construction de l'usine se fera sur un site à vocation industrielle. Le projet ne devrait pas affecter d'habitat de valeur écologique importante.
- La construction et l'exploitation de l'usine ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la qualité de l'eau ou sur la faune aquatique.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

La production d'ammoniac et d'urée génère des effluents liquides et gazeux ainsi que des catalyseurs usés. Des produits de combustion du gaz naturel seront également émis. Des émissions sonores typiques à tout type de complexe industriel en opération seront également émises.

Les principaux impacts appréhendés sont décrits dans le tableau 3.

Tableau 3 Principaux impacts appréhendés du projet d'usine de fabrication d'engrais

| Composante | Impacts appréhendés |
|--|--|
| Qualité de l'air | <ul style="list-style-type: none"> Les gaz résiduels issus de la production d'urée sont composés d'air et d'ammoniac. L'effluent gazeux contenant de l'ammoniac sera brûlé à la torchère. Des oxydes d'azote (NO_x) seront générés par le reformeur et la chaudière. Les gaz résiduels du procédé de granulation de l'urée peuvent contenir des vapeurs d'ammoniac et des poussières d'urée. Les impacts locaux sur la qualité de l'air seront évalués en utilisant un modèle de dispersion de l'air approuvé par le MDDEP. Ce modèle sera utilisé pour les émissions anticipées de contaminants du projet (NO_x, NH₃, matières particulaires, et autres contaminants identifiés). Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre (GES) émis en quantité significative par l'usine. Il est généré par le procédé et par la combustion de carburant. Les principaux points d'émission à l'atmosphère sont les cheminées du reformeur primaire et de la chaudière. La production d'ammoniac génère du CO₂ qui est récupéré et entièrement réutilisé pour la production d'urée. Les émissions totales de l'usine feront en sorte qu'IFFCO Canada se retrouvera dans la catégorie des grands émetteurs de GES. Différents équipements de traitement des émissions gazeuses seront nécessaires pour réduire les émissions à l'atmosphère, respecter la réglementation et atténuer les impacts sur la qualité de l'air. |
| Émissions toxiques potentielles | <ul style="list-style-type: none"> Puisque le projet implique la production et l'entreposage d'ammoniac, le risque d'exposition suite à un rejet accidentel sera évalué. Les infrastructures principales (les réservoirs d'ammoniac) seront à plus de 2 km de zones résidentielles. |
| Apport d'eau | <ul style="list-style-type: none"> L'approvisionnement en eau (eau potable, eau incendie et eau de procédé) sera assuré par le parc industriel. Le site ne nécessite aucune prise d'eau supplémentaire. |
| Eaux usées | <ul style="list-style-type: none"> Les sources d'effluents liquides de l'usine impliqueront les purges des tours de refroidissements des unités de procédé et l'effluent de régénération de l'unité de déminéralisation, les eaux de ruissellement des aires d'opérations ainsi que les eaux usées domestiques. Les effluents générés par les unités de procédés seront traités et l'eau sera réutilisée principalement à l'unité de déminéralisation. Les eaux usées seront composées principalement de minéraux/sels issus des purges des tours de refroidissement, des chaudières et de la régénération de l'unité de déminéralisation. Le contenu en métaux ou en substances toxiques sera en très faible concentration. Une usine de traitement de l'effluent sera mise en place pour tous les effluents |

| | |
|---|--|
| | <p>liquides générés par le complexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rejet de l'effluent traité sera dirigé vers le fleuve Saint-Laurent par le biais de l'émissaire existant appartenant à la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour. |
| Bruit | <ul style="list-style-type: none"> L'usine sera conçue et construite selon la réglementation en vigueur, des mesures d'atténuation sonores seront intégrées dès la conception du projet. La résidence la plus près se trouve à l'intérieur des limites du parc industriel, à 300 m des limites du site. Une attention particulière sera apportée aux impacts potentiels sur les résidences à proximité du site. L'émission de bruit sera considérée dans la conception du plan d'implantation de l'usine. Le bruit généré par l'usine sera modélisé afin d'évaluer l'impact des émissions sonores. |
| Odeur | <ul style="list-style-type: none"> L'odeur de l'ammoniac est très caractéristique. Les concentrations dans les effluents gazeux devraient être telles que le seuil d'odeur aux récepteurs sensibles ne devraient pas être atteints. Cela sera confirmé par la modélisation des émissions atmosphériques. Des odeurs pourraient être perçues au-delà de la limite de propriété en cas d'opération anormale, d'un bris ou d'un incident majeur. |
| Milieu biologique | <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction et de terrassement entraîneront la perturbation des habitats présents, notamment des ruisseaux de drainage traversant le site. Toutefois, le projet sera implanté sur un site à vocation industrielle. Aucun habitat de grande valeur écologique ne sera affecté. L'effluent de l'usine étant traité, aucun impact biologique n'est anticipé sur les habitats aquatiques. À sa sortie, l'effluent ne sera pas toxique et rencontrera les critères de qualité de l'eau requis par le MDDEP. |
| Utilisation du sol | <ul style="list-style-type: none"> L'usine sera construite sur des terrains à usage industriel dans un secteur de la Ville de Bécancour désigné comme parc industriel par la législation provinciale. Le site est inutilisé depuis la création de la SPIPB. |
| Valeur archéologique/ culturelle | <ul style="list-style-type: none"> Une étude de potentiel archéologique viendra confirmer qu'aucun impact n'est anticipé sur les ressources archéologiques ou culturelles. L'usine sera construite sur un terrain industriel autrefois utilisé pour l'agriculture. L'étude d'évaluation du potentiel archéologique couvrira également le corridor prévu pour le convoyeur. |
| Socio-économique | <ul style="list-style-type: none"> Des retombées économiques importantes sont à prévoir pour le Québec et la Ville de Bécancour lors des phases de construction et d'exploitation de l'usine. La phase de construction du projet génèrera autour de 1 500 emplois à la période de pointe des travaux. La majorité des travailleurs proviendront des communautés locales et du Québec. À long terme, le projet permettra la création de plus de 200 emplois dans la région. Le budget prévu pour le projet est d'environ 1,2 milliards \$ incluant les achats locaux pour la phase de construction (~ 500 M\$). Le budget annuel d'exploitation est de 230 M \$ (dépenses directes et taxes). La production d'urée nécessite l'utilisation du gaz naturel, qui sera valorisé par sa transformation en urée. Cette transformation permettra la création d'emploi et des investissements dans la région. |

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Les principales étapes préliminaires du calendrier de projet sont décrites dans le Tableau 4

Tableau 4 Calendrier de projet préliminaire

| Période | Activité |
|---------------------------|---|
| Septembre 2012 | Dépôt de l'avis de projet |
| Été/Automne 2012 | Inventaires terrain Ingénierie préliminaire pour l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) Préparation de l'ÉIE Information et consultation des parties prenantes locales |
| Février 2013 | Dépôt de L'ÉIE |
| Printemps 2013 | Préparation et dépôt de la documentation complémentaire (addenda) |
| Printemps/Été 2013 | Date prévue de réception de l'avis de recevabilité |
| Été/Automne 2013 | Consultation publique – BAPE si requis |
| Printemps 2014 | Construction |
| Printemps 2017 | Exploitation |

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

N/A

12. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique fait partie du processus d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux du projet. Elle vise l'intégration à part entière du projet dans son milieu. L'objectif principal est d'informer, de manière objective, les différentes parties prenantes afin de prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes et ce, dès l'étape de la conception du projet. Ces échanges assurent une compréhension du projet plus réaliste de la part des parties prenantes. Finalement, cette démarche permet de faire ressortir les grands enjeux à considérer dans le processus d'évaluation environnementale. La démarche de consultation publique sera présentée dans l'étude d'impact.

13. REMARQUES

N/A

14. ATTESTATION

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

10 septembre 2012

Signé le



Par

Annexe 1

Site du projet



PROJET

- Limite du site du projet
- Convoyeur tracé 1
- Convoyeur tracé 2

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Autoroute
- Route régionale
- Route secondaire et chemin
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Parc industriel et portuaire de Bécancour
- Territoire agricole protégé
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité

Base cartographique:
Feuillet SNRC 31108 1:50 000,
Image satellite: ESRI, Ikonos 05/05/2008

Titre
Site du projet

Projet
PROJET DE PRODUCTION D'ENGRAIS

| | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|
| Directeur projet L. Lachapelle | Dessiné par H. Dubois | Vérfié par M. Brennan-Jacot |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|

| | |
|------------------------------------|--|
| Client IFFCO Canada Ltée | Consultant SNC-LAVALIN Environnement |
|------------------------------------|--|

| | | |
|--------------------------|-----------------------------------|--|
| Échelle 0 500 1 000 m | Numéro de projet 611020 | Nom du fichier AnnexeA_AireEtude_AvisProjet.mxd |
|--------------------------|-----------------------------------|--|

| | | | | |
|-----|------------|--------------|---------|----------|
| 01 | 06/09/2012 | Préliminaire | H. D. | M. B.-J. |
| No. | Date | Description | Dessiné | Vérfié |

Annexe 2

Procuration



ENTREPRISE IFFCO CANADA LTÉE
IFFCO CANADA ENTERPRISE LIMITED

Consultancy Services for Environmental Approvals
Urea Fertiliser Project in Bécancour (QUE)

Mandate confirmation

The present aims to confirm the mandate given to SNC-Lavalin Environnement for the preparation of all documents required by the *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, according to the *Loi sur la qualité de l'environnement*, concerning the IFFCO CANADA ENTERPRISE LTD. Urea Fertilizer Project in Bécancour.

A handwritten signature in blue ink that reads "Birinder Singh".

Birinder Singh,
for IFFCO Canada Enterprise Ltd., Canada

27.08.2012

Date



SNC • LAVALIN

550, rue Sherbrooke Ouest
Montréal Qc Canada H3A 1B9
514-393-1000 - 514-392-4758